

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2115**

commune (s) :

objet : Tronçon ouest périphérique (TOP) - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du TOP - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Desseigne

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2115**

objet : **Tronçon ouest périphérique (TOP) - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du TOP - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres restreint**

service : Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le projet du Tronçon ouest du périphérique (TOP) s'inscrit dans le cadre d'un schéma multimodal d'organisation des déplacements à l'échelle de l'agglomération en cohérence avec le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL).

Les enjeux majeurs de la réalisation de ce bouclage sont de mettre en œuvre un système de déplacement favorisant l'intermodalité et d'être un levier de développement de l'agglomération et plus particulièrement du territoire de l'ouest lyonnais.

Le présent dossier concerne le marché relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du TOP. La mission, objet de ce marché, consiste à :

- l'assistance globale au maître d'ouvrage sur les aspects stratégiques d'organisation de l'opération (planification, montage administratif et juridique, volet économique et financier, concertation et communication, etc.), ainsi qu'à l'assistance au pilotage et à la conduite du projet,
- la réalisation et à la coordination d'études préalables : diagnostics et études techniques, urbanistiques, socio-économiques, estimations.

Une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 60 à 64 du code des marchés publics pour l'attribution du marché.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 années et comportant un montant minimum de commandes de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC et un montant maximum de 2 900 000 € HT, soit 3 468 400 € TTC pour toute la durée du marché.

Dans le respect des articles 53 et suivants et de l'article 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 janvier 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Egis Routes-Arcadis, pour le marché à bons de commande d'une durée ferme de quatre années et d'un montant minimum de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC, et maximum de 2 900 000 € HT, soit 3 468 400 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée ferme de 4 années, pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'études préalables et d'expertises pluridisciplinaires pour la réalisation du tronçon ouest périphérique et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Egis Routes-Arcadis pour un montant minimum de commandes de 750 000 € HT, soit 897 000 € TTC et maximum de 2 900 000 € HT, soit 3 468 400 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 3 - Développer le rayonnement international de la métropole, individualisée sur l'opération n° 2170, le 31 mai 2010 pour la somme de 13 000 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 203 100 - fonction 824 - opération n° 2170.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.